

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 44 (1971)

Heft: 11

Artikel: Les 14 et 15 mai 1971 s'est réunie à Brême la Conférence européenne de travail sur les auspices du "Verein Naturschutzpark e.V."

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-127216>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Conférence européenne de travail

sous les auspices du « Verein Naturschutzpark e.V. »

68

Cette conférence, à laquelle participaient des représentants et experts de douze pays européens – tant de l'est que de l'ouest de l'Europe – fut présidée par le D^r H. Offner, rapporteur dudit Verein pour les affaires européennes. La conférence a constaté qu'il n'est plus possible de séparer le problème de la conservation – en particulier celle des parcs nationaux et naturels – de celui de la protection du milieu naturel en général:

la pollution de l'eau, de l'air et du sol (pesticides), l'accumulation des déchets, le fléau des grands bruits ne s'arrêteront pas devant ces zones.

Il est de la tâche de la conférence de promouvoir une coordination des efforts pour parvenir à un assainissement de la biosphère, surtout en ce qui concerne les biotopes des parcs en question:

mesures législatives parallèles, conventions internationales, initiatives communes des populations même dépassant les frontières.

La conférence est d'avis qu'à cet égard les efforts des organes de protection de la nature et des paysages revêtent une importance accrue.

Il doit être considéré comme normal que les organisations représentatives œuvrant sur ce terrain y aient leur mot à dire – et cela par un droit d'avis ou de plainte auprès des autorités compétentes.

Toute la population représentée par les organes de la protection de la nature est touchée directement par un développement industriel massif qui met en cause les dernières zones vertes, l'air pur et l'eau pure.

La conférence est convaincue qu'il faut tirer, dès maintenant, les conséquences de l'Année européenne de la Nature (1970):

il s'agit en premier lieu d'une autre mentalité des hommes vis-à-vis de la nature, d'une réorientation de l'industrie elle-même, d'un planning strict qui couvre aussi les zones de récréation, d'une application rigoureuse des grands principes de l'écologie, ainsi que de l'information et de l'éducation sur tous les terrains.

Enfin il faut procéder – par une certaine discipline qui est à la portée de main de chaque citoyen, mais aussi par des interventions publiques à un échelon aussi centralisé que possible, même au prix de grands sacrifices financiers – au rétablissement de l'équilibre rompu.

La conférence voit dans ce rétablissement le seul moyen d'éviter une catastrophe.

Construisez ou aménagez vous-mêmes votre maison ou votre appartement

même si vous n'êtes pas bricoleur, économisez 30-50% sur le coût de construction.

A première vue cela peut sembler utopique, mais il est prouvé que la plupart du temps les personnes se croyant peu douées pour les travaux manuels sont justement pourvues de beaucoup plus d'adresse qu'elles ne le croient elles-mêmes. La sous-estimation personnelle, le manque de confiance et de courage seront vite dissipés par la joie que procure le fait d'œuvrer de ses propres mains, quoi de plus beau en vérité et quelle satisfaction lorsque l'on constate les progrès réalisés.

Evidemment, il existe des techniques de construction très développées, auxquelles il faut adapter ses propres possibilités; on peut, toujours grâce à ces mêmes techniques, faire pratiquement tout soi-même, surtout si on exerce son adresse sur des objets d'importance secondaire avant d'entamer les «gros travaux». Si l'on envisage de ne faire que certaines choses, il faudra exécuter prioritairement les travaux les plus payants. Nous ne pouvons entrer ici dans tous les détails, on peut par exemple citer les travaux riches en main-d'œuvre (de pose) et nécessitant peu de spécialistes et de matériel. On peut considérer comme étant en règle générale proscrits, les travaux lourds et importants, pour lesquels une bonne adresse manuelle est d'un secours incontestable. En ce qui concerne ces derniers, une personne peu préparée sera vite découragée et sa ténacité connaîtra probablement un rapide infléchissement car elle ne percevra pas l'avance des travaux.

On a pu constater qu'un grand nombre de personnes une fois «accrochées» à leur but acquéraient beaucoup de ténacité et éprouvaient un énorme plaisir à construire leur demeure, il est permis de penser que l'origine de cette ténacité et de cette persévérance se trouve dans le plaisir de créer une œuvre personnelle. D'autre part, on peut aussi affirmer que très souvent les constructions traditionnelles provoquent énervements et soucis, cette énergie dépensée en pure perte pourrait ainsi être employée avec bonheur, car même si l'on commet de légères erreurs, on sait bien que l'on est toujours plus tolérant pour soi-même que pour les autres.

On pourrait même ajouter qu'il serait rentable de travailler à plein temps, uniquement à la construction de sa maison. Le propriétaire se fera alors une facture pour le travail exécuté par ses soins et la transmettra ensuite à la banque. Ainsi son propre capital-travail sera réinvesti, fructifiable et payé par l'emprunt complémentaire fourni par la banque. (Environ 60% couvert normalement par une seule première hypothèque.)